

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	4
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
2 juillet 2024

Date d'affichage :
2 juillet 2024

Délibération D2024_050
Conseil régional AURA :
demande de subvention
au titre du dispositif
« construire ou rénover un
bâtiment avec du bois
local »

La secrétaire de
séance,

Mme LAPLANCHE

Le Maire

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10/07/2024

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20240708-D2024_050-DE

Le lundi 8 juillet 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. BELLOT Julien, M. CARRON Bernard, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MERLIER Séverine, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène,.

Pouvoir(s) : Mme ANDUGAR donne pouvoir à M. ANDREYS
Mme MARTINEZ donne pouvoir à Mme SCAPOLAN
M. CHEVALLIER donne pouvoir à M. BELLOT
Mme MONANGE donne pouvoir à Mme THUILLIER

Absent(s) : Christian PLUCHE, Marianne SPIRITO.

Secrétaire de séance : Madame Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

.....

A travers sa délibération forêt-bois, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a pour ambition de mettre en œuvre une politique volontariste encourageant l'utilisation des bois régionaux dans la construction : la valorisation des bois locaux permet en effet d'utiliser les produits issus de nos terroirs, de générer de l'emploi local non délocalisable et offre la possibilité à nos entreprises de gagner des parts de marchés. Cela permet en outre de réduire notre empreinte carbone et de mieux gérer nos forêts.

L'aide régionale cible le soutien de projets de constructions ou de rénovation exemplaires en bois local :

- Valorisant les ressources forestières issues de la région et/ou des massifs limitrophes et transformées sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Faisant travailler des entreprises de la région.

Monsieur l'adjoint aux travaux rappelle à l'assemblée que le projet d'extension du groupe scolaire, de la garderie et du restaurant scolaire valorise le matériau bois « local » et maximise son utilisation avec une majorité du volume en structure (charpente et murs) avec aussi une valorisation et un usage en bardage et en extérieur.

Le volume estimé de bois mis en œuvre est compris entre 80 et 100 m³ pour environ 300 m² de surface créée pour un montant de 291.651,16 € H.T. (lot n°04)

Ce projet est éligible à l'aide de Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif « construire ou rénover un bâtiment avec du bois local ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à constituer et transmettre aux services du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes la demande de subvention la plus élevée possible au titre du dispositif : construire ou rénover un bâtiment avec du bois local.